



Règlement Festival Foot U13 **Saison 2020/2021**



La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent pour la saison 2020/2021 « le festival foot U13 Pitch », manifestation qui vise à **associer le sportif et l'éducatif**.

Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines.

ARTICLE 1 :

La phase qualificative et la phase finale de district sont organisées par la commission d'organisation du District des Flandres de Football.

Celle-ci est composée des techniciens du district ainsi que de membres élus du district.

La phase régionale est organisée par la commission régionale « Jeunes » de la Ligue des Hauts de France de Football.

Ainsi les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque tour :

- La commission d'organisation du District pour la phase départementale (tours préliminaires de la phase qualificative et phase finale de district) ;
Ainsi les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la commission en application des règlements de la F.F.F et de la Ligue des Hauts de France de Football.
- La commission d'organisation de la Ligue pour la phase régionale ;
- La commission fédérale du Football d'Animation pour la phase nationale.

ARTICLE 2 :

Une seule équipe par club (sur engagement) et inscrite pendant la saison à une compétition de district catégorie U13 G et U13 F (foot à 8) peut participer au « festival foot U13 Pitch ».

La participation est gratuite.

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le comité directeur de district. Elles doivent participer régulièrement à l'offre de pratique proposée par le district ou par la ligue.

La mixité est autorisée pour les filles (y compris U14F) dans les équipes U13 G.

Pour rappel :

- Catégories autorisées dans la compétition Festival Foot U13 G : U14F/U13G et F/U12G et F/U11G et F.
- Catégories autorisées dans la compétition Festival Foot U13 F : U13F/U12F/U11F.

Les U11 sont autorisés à participer à l'épreuve (dans la limite de 3), dans les conditions prévues à l'Article 73 des Règlements Généraux de la fédération (obligation de fournir un certificat médical de pratique en

catégorie supérieure).

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au « Festival Foot U13 Pitch » que pour un seul club ou entente.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard au 31 janvier 2020.

Possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe, dont 2 hors période (article 160 des Règlements Généraux de la Fédération).

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour les prochaines phases du Festival Foot U13 Pitch.

ARTICLE 3 : Organisation de la phase qualificative de district.

La phase qualificative se dispute sur une ou plusieurs demi-journées, principalement sous forme de plateaux à 3 ou 4 équipes, fixée(s) par le district.

Le district se réserve cependant pour un souci d'organisation, le recours exceptionnel au match par élimination directe.

A l'issue de ces plateaux, l'équipe ou les équipes (selon le nombre de qualifiés fixé par le district) totalisant le plus grand nombre de points seront retenues pour les tours suivants, qualificatifs pour la phase finale de district.

Ces plateaux se déroulent suivant la formule critérium, chaque équipe se rencontrant.

Durée des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : 2 x 10 min/rencontre —> Deux qualifiés par plateau

Si plateau de 3 équipes : 2 x 15 min/rencontre —> Un qualifié

(La commission se réserve cependant pour un souci d'organisation, le recours exceptionnel à 2 qualifiés)

Si plateau de 2 équipes : 2 x 30 min/rencontre —> Un qualifié

L'ordre des rencontres est celui du tirage au sort (équipe 1^{ère} tirée : équipe A...).

Ordre des rencontres :

- Si plateau de 4 équipes :
 - Tour 1 : A x B et C x D
 - Tour 2 : [Vainqueur M1 x Perdant M2] et [Vainqueur M2 x Perdant M1]
 - Tour 3 : [Vainqueur M1 x Vainqueur M2] et [Perdant M1 x Perdant M2]
- Si plateau de 3 équipes : A x B, B x C, A x C.
- Si plateau de 2 équipes : A x B

A l'issue du plateau, un classement sera établi par addition de points selon le barème suivant :

Barème :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

A l'issue d'une rencontre, en cas d'égalité lors d'un plateau à 4 équipes et pour définir l'ordre des rencontres, il est obligatoirement tenu compte des résultats d'une épreuve de conduite (cf fichier joint) qui doit être effectuée **avant le début des rencontres**.

En cas d'égalité, les 2 équipes marqueront respectivement 1 point (cf barème ci-dessus) mais pour définir l'ordre des rencontres, le temps global des 2 équipes lors de l'épreuve de conduite permettra de définir l'équipe dénommée "Vainqueur » ou l'équipe dénommée « Perdant » de la rencontre.

A l'issue du plateau, en cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement des clubs participant est établi de la façon suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.
2. En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex aequo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'entre eux sur l'ensemble des matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs ex aequo tels que défini au paragraphe 1. Ci-dessus.
3. Le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite au 10^{ème} de seconde ;

Une équipe qui n'effectue pas cette épreuve ou qui ne l'effectue que partiellement sera éliminée du festival.

Pour ces plateaux, les rencontres se disputent sur le terrain du club tiré au sort le premier, aux horaires fixés par la commission.

Le club recevant est seul responsable de la feuille des rencontres et du bon déroulement du plateau.

Chaque délégué d'équipe remplira correctement la feuille de rencontres prévue pour cette compétition (sinon application du barème financier issu des règlements généraux).

Les feuilles de matchs devront être retournées par le club recevant dans les 48 heures au district.

Toutefois afin d'éviter la concurrence de plusieurs matchs ou plateaux pour un même club, la commission se réserve également exceptionnellement le droit d'inverser les rencontres ou plateaux.

Les changements d'horaires doivent être signifiés aux autres clubs ainsi qu'à la commission « Jeunes » du district au minimum 48h avant le plateau par écrit.

Les rencontres ou plateaux non disputés à la date prévue suite à un accord entre les clubs devront l'être impérativement dans les quinze jours qui suivent, sauf avis contraire de la commission.

Le club recevant est responsable de la reprogrammation. Celle-ci doit être impérativement communiquée par écrit au district dans les 48h ouvrables qui suivent la date initiale de la rencontre ou du plateau.

En l'absence de ces informations, le dossier sera transmis au service compétent du district qui statuera. De même, si un désaccord se présente pour refixer la rencontre ou le plateau, le district peut se saisir du dossier et refixer d'autorité la rencontre. Ceci ne concerne pas les rencontres ou plateaux remis par le district (remise générale) mais ceux remis par arrêté municipal, terrain impraticable...

En cas d'arrêté municipal déposé avant le vendredi 12 heures (ou avant la veille du match 12 heures pour les rencontres ou plateaux organisés en semaine) et si celui-ci est accepté, le district peut inverser la rencontre ou le plateau.

En cas de nécessité, le district se réserve le droit de faire jouer des rencontres en semaine.

Article 4 : Organisation de la phase finale de district.

La finale de District se déroule sur une journée et un lieu, fixés par le district (date et lieu à déterminer) pour les garçons et pour les filles.

Elle réunit 16 équipes masculines ainsi que 4 à 16 équipes féminines, suivant les engagements, sur une compétition spécifique en parallèle.

Les équipes doivent être composées de 12 joueurs ou joueuses.

Equipes garçons : 1 absence justifiée peut-être tolérée (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours).

Equipes filles : 3 absences justifiées peuvent être tolérées (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours).

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour la phase régionale.

Chaque équipe participante a l'obligation de fournir une liste EXTRAIT DE FOOTCLUBS des joueurs participants FOOT COMPAGNON avec photo.

A l'issue de celle-ci, les équipes totalisant le plus grand nombre de points seront retenues (selon le nombre de places dévolues au district) pour la phase régionale.

Epreuves (classement final réalisé par l'addition des points des 5 épreuves) :

- 2 Défis Techniques : Un défi conduite (60 points) et un défi jonglage (60 points).
Attribution des points en fonction d'un barème généré par le logiciel dédié à l'opération.

- 2 quiz éducatifs : Règles de vie (60 points) et règles du jeu (60 points).
Attribution des points : 5 questions par joueur et par quiz (1 point par bonne réponse)

- 5 rencontres de 14 minutes sans mi-temps (240 points + 60 points éventuels de Bonus Offensif)

Les équipes sont réparties par un tirage au sort effectué à l'arrivée des équipes qui détermine l'ordre des premières rencontres soit : Equipe 1 x équipe 2, équipe 3 x équipe 4...

Ces équipes seront opposées selon la formule de compétition dite de « l'échiquier » pour les garçons: Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes soit : 1^{er}/2^{ème}, 3^{ème}/4^{ème}....

Pour les filles, elles réaliseront un championnat où tout le monde se rencontre.

Dans chaque groupe, un classement sera donc établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

Match gagné : 48 points

Match nul : 24 points

Match perdu : 12 points

Bonus offensif : 12 points.

ATTENTION : Bonus offensif avec attribution de points supplémentaires à partir du 2^{ème} but marqué par match.

En cas d'égalité de points à l'issue de la rencontre, les équipes sont départagées par le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite au 10^{ème} de seconde.

En cas d'égalité à l'issue des 5 rencontres, les équipes sont départagées par :

1. Le défi jonglage au 10^{ème} de seconde ;
2. Puis la différence de buts sur les rencontres de la journée.

Article 5 : Organisation de la phase régionale.

La finale régionale est organisée par la Ligue sur une ou deux journées et sur un même lieu (date et lieu à déterminer) pour les garçons et les filles.

Le nombre de clubs participants à cette finale régionale est fixé impérativement à 16 équipes garçons et de 8 à 16 équipes filles (selon l'effectif).

Les équipes doivent être composées de 12 joueurs ou joueuses.

Equipes garçons : 1 absence justifiée peut-être tolérée (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours).

Equipes filles : 2 absences justifiées peuvent être tolérées (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours).

La commission d'organisation de la ligue statuera sur la justification des absences.

-40 points sur le total général par joueur ou joueuse manquant pour absence non justifiée.

Elle s'organise sur le même principe que la phase finale de district (épreuves, notation...)

L'équipe U13G et U13F qui totaliseront le plus grand nombre de points seront retenues pour la Finale Nationale qui aura lieu pour la saison 2020/2021, début juin 2020 à Capbreton (40).

ARTICLE 6 :

Pour prendre part aux rencontres, la qualification des joueurs est celle des compétitions de district (critériums).

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

Lors de la rencontre, un joueur remplacé, devient remplaçant, et à ce titre reprendre part à la rencontre par la suite.

ARTICLE 7 :

Le règlement du football à 8 est intégralement appliqué (dont l'arbitrage à la touche par les remplaçants).

ARTICLE 8 :

Lors des rencontres ou plateaux qualificatifs, l'arbitrage sera assuré par des licenciés des clubs en compétition.

Lors d'un plateau, l'arbitrage devra obligatoirement être assuré par l'arbitre bénévole licencié dont l'équipe ne joue pas.

Lors d'une rencontre, l'arbitre sera nommé suite à un tirage au sort effectué avant le début de la rencontre.

La phase finale de district est organisée par le district qui prend en charge les indemnités des arbitres qui seront désignés par la commission des arbitres du district.

ARTICLE 9 :

Lors des plateaux qualificatifs, les équipes doivent se présenter dans les couleurs indiquées dans l'annuaire des clubs (téléchargeable sur le site du district).

Si les 2 équipes ont les mêmes couleurs, ou si celles-ci sont très proches, l'équipe recevante doit changer d'équipement. Sur terrain neutre, c'est le club le premier tiré qui changera de tenue.

Lors des finales, chaque équipe doit avoir en sa possession 2 jeux de maillots distincts et numérotés.